

**FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)**  
**(BUREAU PAYS REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE)**  
**TERMES DE REFERENCES POUR UNE EQUIPE D'EVALUATION**

**Titre de la Consultance :**  
**Evaluation sommative et formative de la réponse humanitaire en République Centrafricaine**  
**(2019-2023)**

**Durée de la consultance : 45 jours sur un nombre de 3 mois**

## 1. Objet de l'évaluation

L'objectif global du programme WASH de l'UNICEF est d'assurer que « **Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre** ».

Le programme EHA UNICEF RCA 2023-2027 visera à accroître l'accès durable et équitable à l'eau potable et l'assainissement, et à mettre fin à la défécation à l'air libre en milieu rural et péri-urbain, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des enfants, et plus largement en renforçant les capacités de résilience des communautés vulnérables face à des situations humanitaires complexes dues aux conflits, à la malnutrition aigüe et chronique, à la migration forcée, aux épidémies et urgences sanitaires, et aux catastrophes naturelles.

Cette vision est une continuité de la vision du programme WaSH articulé dans le CPD 2018-2022 de la RCA.

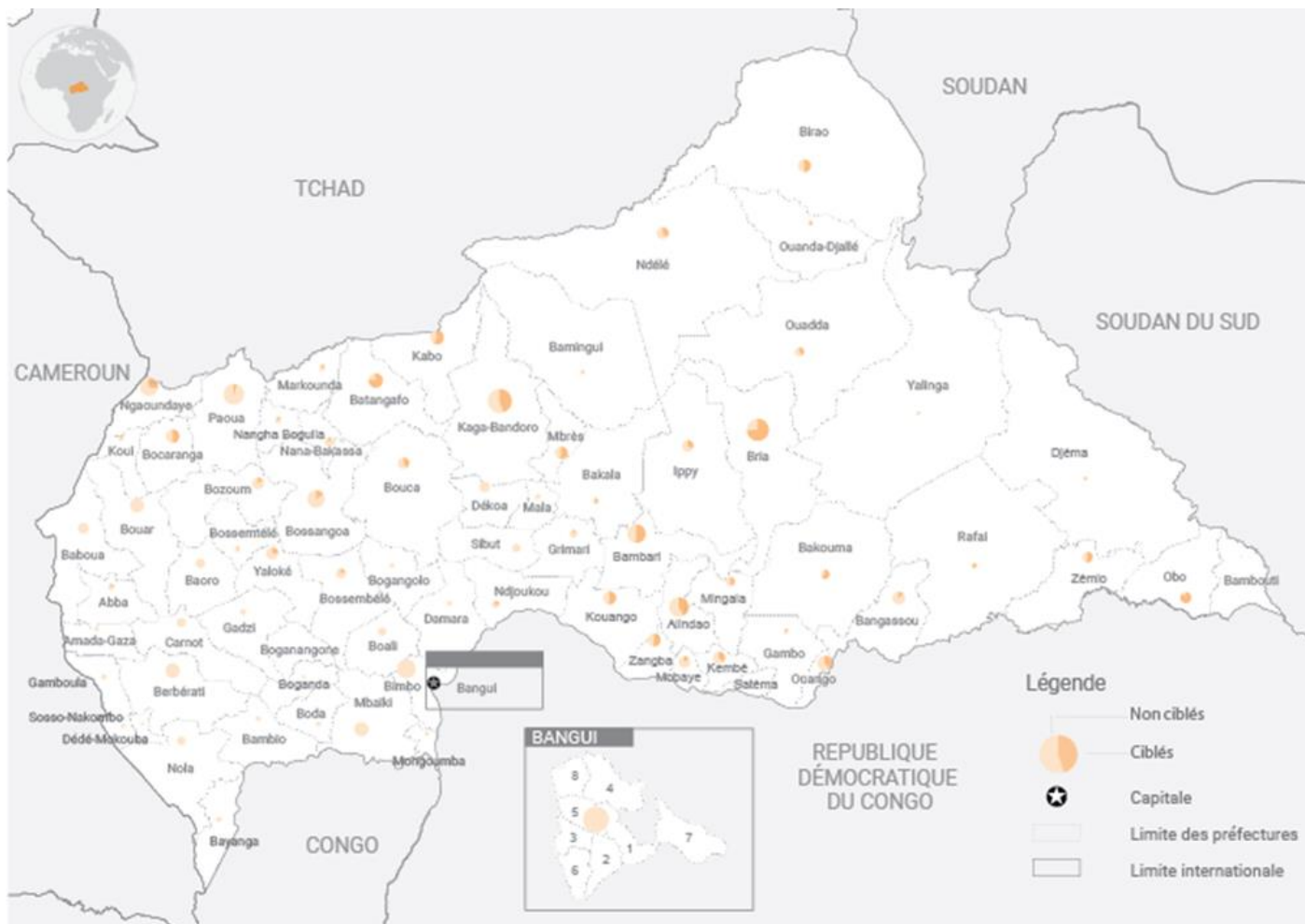
La présente évaluation a été commanditée par le bureau pays UNICEF RCA en collaboration avec le Gouvernement à travers le ministère de l'EHA en lien avec les stratégies d'intervention qui visent à lever les goulots d'étranglement au niveau de l'offre, de la demande et de l'environnement favorable:

1. Générer des évidences et des données pour le secteur, appuyer le dialogue politique et les arrangements institutionnels pour développer les services EHA à grande échelle.
2. Assister et répondre aux besoins d'urgence en eau, assainissement et hygiène des populations à risques ou affectées par une situation humanitaire
3. Promouvoir l'Intégration des approches humanitaires, de développement et de cohésion sociale.
4. Promouvoir des services EHA résilients au changement climatique pour améliorer la viabilité à long terme des services EHA et l'efficacité des interventions humanitaires.

*Tableau 1 : Présentation succincte de l'objet d'évaluation*

<b>Titre du projet/programme</b>	<b>Evaluation sommative et formative de la réponse humanitaire WaSH</b>
<b>Pays</b>	République Centrafraine
<b>Sources de financement / bailleurs</b>	<b>A définir</b>
<b>Budget total</b>	USD
<b>Durée</b>	Janvier 2019 – Septembre 2023

<b>Objectif global</b>	<p>L'objectif de l'évaluation de la réponse humanitaire WASH est de générer des évidences sur la manière dont la réponse humanitaire WASH a été mise en œuvre et de sa contribution au nexus dans le but de la responsabilisation et de l'apprentissage.</p>
<b>Composantes (axes, effets, produits, etc.)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déterminer la cohérence/adéquation, l'efficacité, l'efficience, l'interdépendance et la couverture du programme WaSH de l'UNICEF RCA visant à atteindre les femmes et les enfants vulnérables touchés par la crise humanitaire, en lien avec les CCC dans le secteur de WASH.</li> <li>2. Examiner la qualité des services fournis, par rapport aux normes nationales et internationales pertinentes, en accordant une attention particulière aux critères de qualité humanitaire, équité et de genre.</li> <li>3. Apprécier l'efficacité des partenariats et de la coordination du programme, en particulier entre l'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre et tous les partenaires du programme WASH aux niveaux national et local ( y compris les approches employées par les partenaires de l'UNICEF).</li> <li>4. Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non dans le programme humanitaire WASH, dans les approches intersectorielles, y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs).</li> <li>5. Identifier les bonnes pratiques qui méritent d'être répliquées ;</li> <li>6. Formuler des recommandations clés sur la manière d'améliorer les processus de planification et mise en œuvre et de renforcer la performance du programme humanitaire WASH mis en œuvre en se concentrant sur une intégration et un enclenchement des approches liées au mécanisme de réponse rapide (RRM), à la réponse humanitaire, aux solutions durables, à la résilience climatique et au NEXUS Humanitaire-Développement et Paix</li> </ol>
<b>Détenteurs de droits (Bénéficiaires attendus)</b>	<p>Les bénéficiaires sont les personnes en situation de vulnérabilité à savoir les femmes, les hommes, les filles, les garçons, les personnes handicapés, les populations déplacés et les populations hôtes.</p>
<b>Partenaires de mise en oeuvre (institutionnels de mise en œuvre)</b>	<p>DGRH, ANEA, DREH, ONG Nationale et Internationales</p>



*Cartographie des sites d'intervention  
(Carte des personnes ciblées et non ciblées pour la réponse en 2023 par le cluster WASH par préfectures (HRP 2023))*

La stratégie de réponse humanitaire WASH de l'UNICEF se réfère explicitement aux Principaux engagements pour les enfants liés à WASH pour une préparation, une réponse, une coordination et un rétablissement efficaces en cas d'urgence, tout en s'appuyant sur les programmes et les partenariats existants et en travaillant dans le cadre des priorités définies au niveau national. L'intervention est alignée sur les programmes de pays de l'UNICEF pour la République Centrafricaine (2018-2023 et 2023-2027 respectivement).

L'intervention humanitaire WASH de l'UNICEF a été alignée sur l'intervention humanitaire WASH au niveau national qui a été coordonnée par le cluster WASH dont le PIN est estimé pour 2023 à 3 millions de personnes et la cible à 1.1 millions de personnes.

La contribution spécifique de l'UNICEF à la réponse du cluster WASH s'est élevée à environ 30% de la cible du cluster et est décrite dans le HAC<sup>1</sup> (Humanitarian Action for Children).

La réponse humanitaire de UNICEF en termes de cible atteinte sur la base des informations de nos SITREP<sup>2</sup> de 2019 à 2023 se présente comme suit :

<sup>1</sup> Lien pour le HAC 2019-2023 : <https://www.unicef.org/appeals/car/previous>

<sup>2</sup> Lien pour les SITREP 2019- 2023 : <https://www.unicef.org/appeals/car/situation-reports>

Tableau 2 : Résultats de la réponse humanitaire WASH 2019 -2023

Annee	Indicateurs	Cible UNICEF (HAC)	Atteint
2019	Crisis-affected people with access to safe water for drinking, cooking and personal hygiene	400,000	300,900
	Crisis-affected people accessing appropriate sanitation facilities	150,000	13,560
	Crisis-affected girls/women accessing menstrual hygiene management services	45,000	2,029
2020	Crisis-affected people accessing a sufficient quantity of safe water for drinking, cooking and personal hygiene	306,000	147,685
	Crisis-affected people accessing appropriate sanitation facilities	103,500	40,441
	Crisis-affected girls and women accessing menstrual hygiene management services	45,000	1,828
	People reached with hand-washing behaviourchange programmes	160,000	113,201
2020 COVID	Number of people reached with critical WASH supplies (including hygiene items) and services	1,055,000	779,547
	Number of healthcare facilities reached with (one or more) WASH services and IPC equipment	70	186
	Number of healthcare facilities staff and community health workers provided with Personal Protective Equipment (PPE)	9,000	12,044
	Number of healthcare facility staff and community health workers trained in Infection Prevention and Control (IPC)	1,000	813
2021	# people accessing a sufficient quantity of safe water for drinking, cooking and personal hygiene	300,000	114,198
	# people accessing appropriately designed and managed latrines	150,000	52,756
	# girls and women accessing menstrual hygiene management services	25,000	25,496
	#people reached with handwashing behaviour change programmes	300,000	787,118
2022	#people accessing a sufficient quantity of safe water for drinking and domestic needs	300,000	141,076
	# people use safe and appropriate sanitation facilities	150,000	11,803
	# girls and women accessing menstrual hygiene Management services	30,000	2,098
	#people reached with hand-washing behaviour-change Programmes	300,000	244,333
2023 (Janvier-Juin)	People accessing a sufficient quantity and quality of water for drinking and domestic needs	300,000	50,444
	People accessing appropriate sanitation services	150,000	20,575

Women and girls accessing menstrual hygiene management services	30,000	4,558
People reached with hand-washing behaviour-change programmes	300,000	69,358

Pour ce faire le budget de notre contribution à l'intervention humanitaire de UNICEF depuis 2019 s'établit comme suit :

Tableau 3 : Financement de la réponse humanitaire WASH 2019 -2023

Designation	Annee 2019 (\$)		Annee 2020 (\$) + COVID		Annee 2021 (\$)		Annee 2022 (\$)		Annee 2023 (\$)	
	Besoin	Disponible	Besoin	Disponible	Besoin	Disponible	Besoin	Disponible	Besoin	Disponible
WASH	8,400,000	2,777,259	18,350,000	22,368,007	9,000,000	1,766,388	9,200,000	3,118,031	9,500,000	n/a
Bureau Pays	59,000,000	35,960,893	83,000,000	75,133,828	66,500,000	46,542,910	73,000,000	60,284,739	75,300,000	n/a
% contribution WASH	14%	8%	22%	30%	14%	4%	13%	5%	13%	n/a

Dans le cadre de la démarche NEXUS engagée en Centrafrique, UNICEF appui le secteur WASH à s'inscrire dans cette approche multisectorielle, et contribuer à l'identification de zones prioritaires, la définition d'actions collectives sur une base pluriannuelle, à l'analyse conjointe du contexte et des besoins humanitaires et de développement, et à coordonner la planification et la mise en œuvre dans le cadre des processus de planification existants. L'approche NEXUS vise à canaliser efficacement les contributions des donateurs et les investissements gouvernementaux, soutenir la résilience de la population dans ce contexte extrêmement fragile, et positionner l'eau comme élément de cohésion sociale et facteur de paix dans les régions du centre et du nord.

Le programme WASH de UNICEF se mobilise également pour une meilleure préparation aux risques de sécheresses et inondations, et la préservation de la ressource en identifiant et mettant en œuvre des innovations/options techniques pour adresser la vulnérabilité de la gestion des ressources et la demande en services EHA face au changement climatique; en renforçant l'implication et l'autonomisation des communautés dans une gestion intégrée des ressources en eau au niveau local qui prenne en compte les multiples usages de l'eau.

- *les contributions et les rôles spécifiques des principales parties prenantes (financières ou autres), y compris de l'UNICEF.*

Tableau 4 : Liste des acteurs clés de la mise en œuvre des interventions EHA

Acteurs clés	Rôles et responsabilités
UNICEF	Agence lead du cluster WASH Mobilisation des ressources pour les interventions Humanitaire Intervention WASH aux profits des populations en situation de vulnérabilité

Ministère de Développement de l’Energie et des Ressources Hydrauliques (DGRH, DREH)	Définition des politiques et stratégies, des réglementations et des normes et standards Suivi/contrôle des travaux d’eau, hygiène et Assainissement des partenaires Réalisation d’activités d’intermédiation sociale
Agence National de l’Eau de l’assainissement (ANEA) en milieu rural	Réalisation de travaux d’eau, hygiène et assainissement Renforcement des capacités des acteurs (comités de gestion, artisans réparateurs)
Société de Développement de l’Eau de la Centrafrique (SODECA)	Gestion et exploitation du service d’eau en milieu urbain
Organisation de la société civil (ONG national et International)	Mis en œuvre des projets d’eau, d’hygiène et assainissement auprès des populations en situation de vulnérabilité
Cluster WASH	Coordination et planification de la réponse Humanitaire WASH des différents acteurs
Acteurs RRM	Réalisation de la veille humanitaire et de la remontée des alertes Réalisation des évaluations rapides des besoins Réalisation des Interventions immédiates d’urgence

## 2. But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l’apprentissage.

- En ce qui concerne la **redevabilité (ou responsabilisation)**, cette évaluation fournira à la fois aux **donateurs** (*responsabilité verticale*) et aux **bénéficiaires attendus** (*responsabilité horizontale*) des preuves solides sur la mesure dans laquelle les interventions humanitaires WaSH ont atteint les objectifs prévus y le rôle et leadership de l’UNICEF en tant qu’agence chef de file du cluster pour le secteur WASH.
- Quant au but de **l’apprentissage** organisationnel, cette évaluation déterminera comment les résultats se sont produits en veillant à documenter les leçons apprises (positives et/ou négatives) et mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être mises en avant pour l’avenir. Les enseignements tirés de cette évaluation seront utilisés pour affiner et améliorer la planification, la préparation et la réponse aux situations d’urgence de l’UNICEF en République Centrafricaine.

Plus spécifiquement, cette évaluation devrait générer des conclusions et des recommandations qui aideront le personnel du programme de l’UNICEF RCA ainsi que d’autres partenaires dans le pays (Tableau 1) à :

- adapter la mise en œuvre du programme humanitaire aux besoins émergents et spécifiques de la population affectée, y compris la recherche de partenariats locaux et internationaux en lien avec les autres secteurs
- informer le développement de l’approche NEXUS Humanitaire-Développement et Paix du bureau pays ;
- générer des recommandations stratégiques et opérationnelles pour le positionnement de la stratégie de réponse humanitaire du bureau pays, y compris en ce qui concerne la complémentarité des autres secteurs dans la réponse humanitaire (éducation, protection, Nutrition, santé).

Les utilisateurs de cette évaluation et les utilisations envisagées sont listés dans Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 3: Les utilisateurs et les utilisations de l’évaluation

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation de l'évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)
<b>UNICEF Bureau pays de la RCA</b>	<p>En comprenant mieux les contributions de la section WASH intégrée au programme de développement du pays, l'UNICEF renforcera sa stratégie du programme WASH</p> <p>Les constats, conclusions et recommandations de cette évaluation serviront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une meilleure stratégie de coordination avec les OSC pour l'atteinte des résultats visés dans le HAC et identifier les modalités concrètes de partenariats stratégiques et opérationnels</li> <li>• Activer la stratégie de décentralisation pour responsabiliser les bureaux de zone et leur donner la délégation appropriée pour améliorer la réponse rapide et l'offre des services WaSH d'urgence</li> <li>• Tirer des leçons et ajuster la mise en œuvre des interventions de préparation et réponse aux urgences</li> <li>• Définir une meilleure stratégie de coordination avec les différents secteurs d'intervention de l'UNICEF en vue d'atteindre les différents résultats de la réponse humanitaire pour atteindre les femmes et les enfants les plus vulnérables</li> <li>• Affiner l'approche de planification, la mise en œuvre et le suivi de la réponse WaSH aux urgences</li> </ul>
<b>Bureaux de zones de l'UNICEF RCA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux comprendre comment l'UNICEF peut défendre la cause des enfants et des mères touchés dans le cadre du programme humanitaire du pays.</li> <li>• Identifier quelles sont les stratégies clés qui peuvent améliorer la programmation future ;</li> <li>• Améliorer la coordination et le soutien aux partenaires et renforcer davantage l'engagement de l'UNICEF à renforcer sa stratégie de localisation selon l'approche nexus-développement.</li> </ul>
<b>Partenaires humanitaires (Cluster WaSH, UN et autres partenaires de développement)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette évaluation permettra de contribuer à la stratégie humanitaire WASH du pays, intégrer/développer des bonnes pratiques, auprès des partenaires du Cluster WASH, identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées au cours de l'analyse</li> <li>• Affiner les interventions qui sont réalisées dans le cadre du HRP en collaboration avec tous les autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre, et les adapter aux populations affectées</li> <li>• Éclairer leurs futures allocations budgétaires</li> </ul>
<b>Institutions gouvernementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner les stratégies d'interventions appuyées par l'UNICEF et mises en œuvre dans le cadre du HRP et les adapter aux populations affectées.</li> <li>• Orienter les partenariats stratégiques et la programmation future des interventions humanitaires</li> </ul>
<b>Agences de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées</li> <li>• Capitaliser les leçons apprises et bonnes pratiques identifiées afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de leur travail sur le terrain</li> <li>• Renforcer la responsabilité envers l'UNICEF pour les interventions réalisées avec les fonds fournis</li> </ul>
<b>Détenteurs de droits (enfants, adolescentes/adolescents et jeunes, femmes et hommes) Bénéficiaires attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des recommandations sur la manière de rendre la réponse humanitaire WaSH plus pertinente et plus adaptée à leurs aspirations.</li> <li>• Utiliser les leçons apprises pour améliorer/renforcer leur participation à (i) l'évaluation des besoins, (ii) le mécanisme de rétroaction, (iii) participation aux réunions de coordination, (iv) interventions de mobilisation.</li> </ul>

### 3. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation poursuivra les objectifs suivants :

1. Déterminer la cohérence/adéquation, l'efficacité, l'efficience, l'interdépendance/interconnexion et la couverture du programme WaSH de l'UNICEF RCA visant à atteindre les femmes et les enfants vulnérables touchés par la crise humanitaire, en lien avec les CCC dans le secteur de WASH.
2. Examiner la qualité des services fournis, par rapport aux normes nationales et internationales pertinentes, en accordant une attention particulière aux critères de qualité humanitaire, équité et de genre.
3. Apprécier l'efficacité des partenariats et de la coordination du programme, en particulier entre l'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre et tous les partenaires du programme WASH aux niveaux national et local ( y compris les approches employées par les partenaires de l'UNICEF).
4. Identifier les leçons apprises sur ce qui a fonctionné ou non dans le programme humanitaire WASH, dans les approches intersectorielles, y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs).
5. Identifier les bonnes pratiques qui méritent d'être répliquées ;
6. Formuler des recommandations clés sur la manière d'améliorer les processus de planification et mise en œuvre et de renforcer la performance du programme humanitaire WASH mis en œuvre en se concentrant sur une intégration et un enclenchement des approches liées au mécanisme de réponse rapide (RRM), à la réponse humanitaire, aux solutions durables, à la résilience climatique et au NEXUS Humanitaire-Développement et Paix ;

### 4. Portée de l'évaluation

#### 4.1. Portée thématique

L'évaluation portera sur la réponse humanitaire Eau, Hygiène et Assainissement de l'UNICEF en RCA.

#### 4.2. Portée géographique

Les sites de collecte des données sur terrain seront sélectionnés sur base des critères objectifs tels :

- Niveau d'expérience dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire;
- Degré d'accessibilité et sécurité dans la zone ;
- Niveau de disponibilité d'un maximum d'informateurs clés ;
- Niveau de disponibilité de groupe de parole issue des différentes populations cibles ;
- Niveau de disponibilité des associations/agences d'exécution;

#### 4.3. Portée chronologique

L'évaluation couvrira toutes les activités mises en œuvre entre janvier 2019 et septembre 2023.

### 5. Contexte de l'évaluation

Le contexte de la RCA est marqué par une situation socio-économique fragile avec une multitude de groupes armés encore actifs et une situation sécuritaire instable dans la plupart du pays. Sur une population estimée d'environ 6 100 000 habitants<sup>3</sup>, la RCA se classe tout en bas des indices du capital humain et de développement humain (188<sup>e</sup> rang du classement sur 191 pays en 2022<sup>4</sup>). Près de 33% de la population se trouve dans un besoin aigue d'aide humanitaire et environ 56 % de la population sont dans le besoin (HNO 2022).

La situation Eau, hygiène et assainissement (EHA) en RCA est particulièrement préoccupante en raison de la faiblesse des investissements depuis de nombreuses années dans le secteur, aggravés depuis 2012 par le conflit qui a impacté les capacités des services de l'Etat, ainsi que des facteurs tels que l'impact défavorable du changement climatique, une pression anthropique et pastorale plus forte sur les ressources en eau, et un taux élevé de points d'eau existants non fonctionnels.

---

<sup>3</sup> [icasees.org](http://icasees.org)

<sup>4</sup> [RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2021-22 | \(undp.org\)](https://undp.org)

Entre 2015 et 2022, l'évolution des besoins humanitaires en EHA ont plus que doublé pour atteindre près de 3.4 millions de personnes dans le besoin.

Selon le rapport JMP 2020, la couverture en eau est de 49,7 % dans les zones urbaines contre seulement 28.1 % dans les zones rurales. Pour l'assainissement elle est de 25,3 % contre 5,9 % respectivement dans les milieux urbain et rural. La même source indique que seulement 16 % des écoles ont accès à un service d'eau élémentaire et 59% des écoles du pays n'ont pas d'accès à un service d'assainissement, 52 % des centres de santé n'ont pas accès à un service d'eau. Environ 25,1% de la population a encore recours à la défécation à l'air libre (JMP 2020). Un mauvais assainissement expose les enfants à des maladies infantiles et à la malnutrition, ce qui peut avoir un impact sur leur développement général et leur apprentissage

Les données de MICS 2019 indiquent que le quintile le plus riche a un accès de 54 % pour l'eau et 29% pour l'assainissement, tandis que le quintile le plus pauvre a un accès de 24 % pour l'eau et un accès de 1 % pour l'assainissement. Les données montrent de fortes disparités d'accès aux services EHA en fonction du niveau d'éducation et du sexe. En effet, le manque d'accès aux services EHA impacte plus particulièrement les femmes avec plus de 76 % des femmes de plus de 15 ans en charge de la corvée d'eau (MICS 2019).

De plus, l'inadaptation des ouvrages EHA aux personnes âgées et à mobilité réduite augmente leur dépendance auprès de la communauté.

La fréquence et l'impact des catastrophes naturelles exacerbés par le changement climatique, entraînent une augmentation de la fréquence des sécheresses et des inondations, et fragilisent les moyens de subsistance des populations, aggravant ainsi leur vulnérabilité.

Le secteur EHA face à un véritable défi pour répondre aux besoins structurels et aux besoins humanitaires de manière à soutenir la résilience de la population dans ce contexte extrêmement fragile, et positionner l'eau comme élément de cohésion sociale et catalyseur de paix dans les différentes régions du pays.

## 6. Critères et questions de l'évaluation

### 6.1. Critères d'évaluation

Afin d'atteindre les buts et objectifs de cette évaluation, le programme sera évalué sur la base de six critères du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE/CAD) dont trois critères pour les programmes de développement (*cohérence/Adéquation, l'efficacité, l'efficience*) ainsi que trois autres critères d'évaluation en situations d'urgence dont l'*interdépendance, la coordination et la couverture*. De plus, l'évaluation intégrera deux critères additionnels portant sur la *redevabilité envers les populations (Accountability to Affected Population)*, le genre, l'équité et les droits humains. Ce dernier sera évalué de manière transversale aux autres critères.

Critères	Définition
<b>Cohérence/ Adéquation</b>	Mesure dans laquelle les activités humanitaires sont adaptées aux besoins locaux, augmentant l'appropriation, la responsabilité et la rentabilité en conséquence. La compatibilité de l'intervention avec d'autres interventions de l'UNICEF en RCA, au cluster WaSH
<b>Efficacité/ ( y compris la coordination/Partenariats)</b>	Mesure dans laquelle le programme WaSH humanitaire a atteint, ou devrait atteindre, ses objectifs et ses résultats, y compris les résultats différentiels entre les groupes. Mesure dans laquelle les interventions de différents acteurs sont en phase avec d'autres, promeuvent la synergie, évitent les lacunes, les duplications et les conflits de ressources.
<b>Efficience</b>	Mesure dans laquelle la réponse humanitaire WaSH a présenté un bon ratio coût-efficience?
<b>Couverture</b>	Mesure dans laquelle les principaux groupes de population confrontés aux situations d'urgences, où qu'ils se trouvent, ont reçu une assistance WaSH impartiales, proportionnées aux besoins. Nécessite une analyse des effets différentiels en termes

Critères	Définition
	de couverture / ciblage, d'inclusion et d'exclusion sur les sous-groupes de population (genre, appartenance ethnique, lieu, situation familiale).
<b>Interdépendance/ Interconnexion (Nexus-développement<sup>5</sup>)</b>	La mesure dans laquelle les activités de nature d'urgence à court terme sont menées de manière à prendre en compte les problèmes à plus long terme et interconnectés (par exemple, les problèmes des réfugiés / des communautés d'accueil ; les secours et la résilience, etc Présence d'analyses axées sur la transition, telles que les consultations des parties prenantes, et existence d'une stratégie de transition.
<b>AAP</b>	Le dialogue et la consultation continus avec la population affectée, ainsi que l'utilisation de mécanismes de retours tout au long de la vie du projet/ programme, peuvent être des manières plus efficaces d'être redevables envers la population affectée que le recours à une évaluation.

## 6.2. Questions d'évaluation

L'équipe d'évaluation devra répondre aux questions suivantes afin d'atteindre le but de cette évaluation. Les questions (regroupées par critères) sont des questions suggérées par le Bureau Pays de l'UNICEF RCA. Toutefois, l'équipe indépendante d'évaluation pourra revoir les questions dans la proposition technique et, si recrutée pour le mandat, les finaliser en collaboration avec le staff d'UNICEF et éventuellement autres parties prenantes de l'évaluation.

Tableau 4 : Questions principales par critère d'évaluation

Critères	Questions importantes
<b>Cohérence/ Adéquation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans quelle mesure les apports de l'UNICEF ont été adaptés aux besoins des populations ? Dans quelle mesure ils ont été adaptés pour répondre aux exigences changeantes d'environnement changeant et instable ?</li> <li>2. Dans quelle mesure la conception et l'exécution du programme WaSH étaient-elles conformes aux principes humanitaires (CCC/SPHERE, aux normes et engagements en matière de genre, de handicap, d'âge, d'AAP et de droits de l'homme ?</li> <li>3. Dans quelle mesure les facteurs contextuels (stabilité / instabilité politique, mouvements de population, etc.) ont-ils été pris en compte dans la conception et la mise en oeuvre de la réponse humanitaire WaSH?</li> <li>4. Quelles ont été les synergies entre l'intervention de réponse humanitaire dans le secteur WaSH et les autres interventions de l'UNICEF tant dans le contexte humanitaire que dans le contexte développement ?</li> <li>5. Dans quelle mesure la conception et la mise en oeuvre tenaient compte du genre, fondées sur une analyse de situation sexo-spécifique.</li> </ol>
<b>Efficacité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Dans quelle mesure le programme WaSH a-t-il satisfait les besoins immédiats, notamment la livraison à temps de l'aide d'urgence WaSH?</li> <li>7. Dans quelle mesure la réponse de l'UNICEF a-t-elle satisfait aux exigences du CCC dans le secteur WaSH ?</li> <li>8. Dans quelle mesure la stratégie de ciblage nous a-t-elle permis de fournir une assistance au bon moment et au meilleur coût?</li> <li>9. Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué ou entravé à l'atteinte des objectifs de réponse envisagés et du CCC ?</li> </ol>

<sup>5</sup> Cohérence entre les activités à court terme et les autres interventions / objectifs de développement, etc. qui traitent des problèmes contextuels.

Critères	Questions importantes
	10. L'assistance de l'UNICEF a-t-elle été fournie de manière coordonnée avec celle fournie par d'autres (double emploi / lacunes) ?
<b>Effizienz</b>	11. Dans quelle mesure les ressources financières, les ressources humaines et les fournitures ont-elles été décaissées et distribuées en temps opportun? 12. L'intervention a-t-elle été mise en oeuvre de la manière la plus efficiente par rapport aux alternatives? 13. Dans quelle mesure les partenaires sélectionnés par l'UNICEF ont-ils réussi à maintenir le coût du programme à un niveau bas et à optimiser la prestation de services ?
<b>Couverture</b>	14. Dans quelle mesure les interventions ont-elles atteint les populations affectées, y compris celles difficiles à atteindre et celles qui sont les plus vulnérables (c'est-à-dire les enfants non accompagnés ou séparés, les enfants en détention, les enfants associés à des groupes armés et les femmes enceintes) ? 15. L'assistance de l'UNICEF a-t-elle été fournie proportionnellement aux besoins du contexte ? ou Différentes zones géographiques ou groupes de populations affectés différemment ont-ils reçu une assistance en fonction de leurs besoins ? 16. Dans quelle mesure la stratégie de ciblage de l'UNICEF a-t-elle permis de fournir une assistance au bon moment et au meilleur coût ? » englobe les critères de couverture (ciblage), d'efficacité (moment opportun) et d'efficience (rentabilité)
<b>Interdépendance/ Interconnexion</b>	17. Quels ont été les liens entre l'intervention WaSH et toute autre intervention de l'UNICEF en matière de secours d'urgence / relèvement / développement ? 18. Dans quelle mesure l'intervention s'est-elle liée à des stratégies de transition dans le contexte ou à des objectifs de développement ? 19. Dans quelle mesure l'UNICEF a-t-il contribué au renforcement des efforts nationaux de préparation et de réponse à travers ses interventions qui ont conduit au renforcement des partenariats locaux.
<b>AAP</b>	20. Dans quelle mesure les communautés locales ont-elles été informées de la réponse et de l'assistance qu'elles recevaient (en termes de nature de l'intervention, de calendrier, d'accès, de critères de distribution/éligibilité, etc.) ? 21. Dans quelle mesure les communautés savent-elles comment formuler des commentaires/plaintes concernant l'assistance reçue ?
<b>Droits humains, genre et équité</b>	22. Dans quelle mesure les principes de droits humains, genre et d'équité ont-ils été dûment intégrés dans l'évaluation des besoins, la planification, la mise en oeuvre et le reporting de la réponse humanitaire ? 23. Dans quelle mesure les enfants, en particulier ceux des régions rurales ou marginalisées, ont accès à des services WaSH

## 7. Méthodologie

### 7.1. Démarche méthodologique et principes généraux de la collecte des données

Pour mener cette évaluation, la démarche méthodologique proposée est une approche mixte, c'est-à-dire une combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives. Les données obtenues seront analysées en fonction des critères retenus dans le cadre de cette évaluation.

La méthodologie proposée dans le cadre de cette évaluation est fondée sur le respect du règlement sur l'éthique et intègre la prise en compte des questions de genre et d'équité ainsi que des droits des enfants. Cette évaluation prendra également en compte l'importance de la distinction et de la division homme-femme dans les consultations de groupes et autres outils afin d'assurer la pleine et libre participation des femmes, leur liberté entière de parole et les spécificités liées aux personnes vulnérables.

En ce qui concerne la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>6</sup>, l'équipe d'évaluation devrait proposer une participation adéquate des enfants et des adolescents tout au long du processus d'évaluation (à cette fin, l'utilisation des méthodologies du "body mapping", du "H Framework" et du "Air balloon" est fortement recommandée).

Les évaluateurs doivent discuter avec toute une série de parties prenantes, afin d'avoir une représentation aussi complète et équilibrée que possible de l'intervention :

- Détenteurs de droits : Enfants, adolescents et jeunes– garçons et filles ; femmes et hommes ; membres des communautés ayant bénéficié du programme évalué ;
- Acteurs clés dans le processus de mise en œuvre : le personnel des organisations humanitaires, les partenaires ONGs locaux et internationaux, les représentants des institutions du gouvernementaux niveaux national et provincial- et les agences des Nations Unies.

A la fin de la visite des évaluateurs sur le terrain, un atelier doit être organisé avec les parties prenantes afin de présenter les conclusions principales.

Le but d'utiliser plusieurs méthodes est de trianguler les données provenant de différentes sources afin de formuler les constats et d'apporter des réponses le plus pertinentes et crédibles aux questions d'évaluation. Afin d'améliorer la rigueur de l'évaluation, au cours de la phase de démarrage, l'équipe d'évaluation développera des rubriques pour chacun des indicateurs inclus dans la matrice d'évaluation. Dans la matrice d'évaluation chaque question devra être adressée au moins par le biais de 3 méthodes différentes (et pas simplement trois sources différentes se rapportant à une seule méthode).

## 7.2. Méthodes et outils d'évaluation

L'évaluation fera appel à plusieurs méthodes, techniques et outils de collecte dont :

- La revue documentaire du Programme, de son plan d'actions ainsi que des bilans annuels de la mise en œuvre et des rapports de suivi et d'évaluation
- Enquête auprès d'un échantillon de ménages
- les entretiens semi-structurés avec les informateurs-clés ;
- les discussions de groupe avec les détenteurs de droits/utilisateurs du service EHA
- Sessions avec les jeunes et adolescents(es) en utilisant une méthode centrée sur les enfants
- Observation dans les structures /services EHA

Les données primaires collectées sur le terrain seront complétées par :

- L'analyse secondaire des données de routine générées par le dispositif de suivi d'UNICEF, les rapports du cluster WaSH, les SitReps, les rapports HRP/HNO/HAC;
- Un processus itératif de dialogue avec les principaux acteurs de la mise en œuvre du Programme, notamment :
  - Le personnel d'UNICEF (sections WaSH, éducation, Santé, Urgences, RRM) au niveau du Bureaux Pays et du Bureau Régional
  - Le personnel des ministères en charge de l'eau et l'environnement et de l'action humanitaire,
  - Les autorités locales (préfets, maires, responsable de districts et chefs de village),
  - Les comités de gestion des points d'eau.

---

<sup>6</sup> <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/texte-convention>

Ce dialogue multi acteurs servira également d'opportunité d'apprentissage sur les défis, les contraintes et les opportunités pour mieux préparer et répondre aux urgences.

Une méthodologie d'évaluation plus détaillée sera proposée par les consultants en prenant en compte les différences parmi les parties prenantes, en termes d'âge, de genre, et autre critères jugés pertinents. Les consultants proposeront ainsi une méthodologie (y compris la stratégie d'échantillonnage et d'analyse) et les étapes de l'évaluation dans leur offre technique. Il est attendu que les méthodes et l'échantillonnage proposées pour apprécier les effets des interventions sur les enfants soient suffisamment robustes pour assurer la crédibilité et validité interne des constats, conclusions et recommandations de l'évaluation. La méthodologie définitive sera validée lors de la phase de démarrage de l'évaluation. **En outre, les consultants sont encouragés de proposer des approches et des méthodes innovantes pour l'évaluation.**

Les données et les documents existants seront mis à disposition de l'équipe d'évaluation par le staff de l'UNICEF au moins une semaine avant le démarrage de la consultation. Les consultants présenteront une note de cadrage de l'évaluation avec une méthodologie détaillée, qui inclut des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, conçus pour répondre avec précision aux questions de l'évaluation. Dans le but de démontrer que l'équipe d'évaluation a bien saisi le contenu du programme ainsi que les questions fondamentales adressées par cette évaluation, **la note de cadrage devra fournir un résumé critique des informations contenues dans les documents programmatiques mises à disposition de l'équipe d'évaluation par l'UNICEF après la signature du contrat.** Telle note devra aussi bien indiquer, pour chacune des questions de l'évaluation, les informations suivantes : quelles méthodes et quels outils de collecte de données seront utilisés pour y répondre, auprès de qui les données en question seront collectées (y compris la stratégie d'échantillonnage), quelles méthodes d'analyse seront utilisées pour interpréter lesdites données, quelles mesures seront adoptées afin d'assurer la qualité de l'évaluation, et comment les données seront disséminées. Cette note doit aussi proposer les mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation.

### 7.3. Considérations éthiques et principes de l'évaluation

L'évaluation sera menée selon les normes et standards d'évaluation du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG)<sup>7</sup>. Elle intégrera les droits humains, le genre et l'équité de manière transversale et sera conduite conformément au code de conduite<sup>8</sup> et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations<sup>9</sup>.

Un accent particulier sera mis sur la conformité de différents livrables de ce mandat avec les standards du GEROS. Faute d'une intégration adéquate des standards GEROS<sup>10</sup> et des directives de l'UNEG, les livrables ne seront pas acceptés par l'UNICEF. Lesdites normes, qui détermineront la notation du rapport final par une entité indépendante de l'UNICEF, seront partagées par l'UNICEF avec l'équipe d'évaluation juste après la signature du contrat. Afin d'accroître son utilisation, les principales conclusions et recommandations de l'évaluation seront diffusées sous forme de notes de synthèse ou policy brief. L'atelier de validation des constats, conclusions et recommandations de l'évaluation servira d'opportunité pour élaborer, de manière participative, le plan d'action pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation ou « management response ».

---

<sup>7</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

<sup>8</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

<sup>9</sup> <http://www.uneval.org/document/detail/980>

<sup>10</sup> <http://www.uneval.org/document/detail/607>

Les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation qui guideront cette évaluation sont:

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants et/ou entre le/la consultant(e) et les responsables du programme concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité** : L'évaluateur devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- **Indépendance** : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion, mise en œuvre ou un autre élément de celle-ci.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au Gestionnaire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par l'UNICEF dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information** : Le/la consultant(e) doit garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant doit respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.
- **Soumission des rapports** : Si la soumission des rapports est repoussée, ou dans le cas où la qualité des rapports soumis serait nettement plus basse de ce qui a été convenu, les sanctions prévues dans les présents termes de référence s'appliqueront.

#### 7.4. Plan de travail provisoire de l'évaluation

La consultance sera pour une durée de 45 jours ouvrables à planifier entre 10/2023 et 12/2023 et consistera en trois principales phases décrites en Tableau 2 ci-dessous. L'équipe de l'évaluation devra proposer un plan de travail détaillée en indiquant clairement les rôles et responsabilités de chaque personne mentionnée dans la proposition technique.

Tableau 5: Plan de travail

Activités	Chronogramme	Chef d'équipe (Jours de travail)	Consultant 1, 2 (Jours de travail)
<b>1. Phase de Préparation</b>			
<i>Signature du contrat</i>	02/10/23	1.j	1.j
<i>Réunion initiale (kick off meeting)</i>	04/10/23	1.j	1.j
<i>Revue de la littérature, et entrevues préliminaires</i>	05/10/23- 10/10/23	6.j	6.j
<i>Soumission de la note de cadrage complète</i>	11/10/23	1.j	1.j
<i>Révision de la note de cadrage sur la base des commentaires du Groupe de Référence de l'Evaluation (GRE)*</i>	15/10/23 - 25/10/23	5.j	4.j

Activités	Chronogramme	Chef d'équipe (Jours de travail)	Consultant 1, 2 (Jours de travail)
<i>*Chaque livrable fera l'objet d'un maximum de 3 allers-retours entre l'UNICEF et l'équipe d'évaluation afin d'assurer la conformité aux normes de l'UNEG et aux standards de qualité de l'UNICEF.</i>			
<b>2. Phase de Collecte des données dans le pays</b>			
<i>Rencontre avec le staff de l'UNICEF et les autres parties prenantes</i>	26/10/23 - 30/10/23	5.j	5.j
<i>Visites de terrain (pendant la phase de terrain l'équipe d'évaluation informera UNICEF régulièrement sur le progrès du travail par Whatsapp, Tel, e-mail, etc.)</i>	01/11/23 - 7/11/23	7.j	7.j
<i>Rencontre + Présentation PPT des conclusions préliminaires</i>	9/11/23	1.j	1.j
<b>3. Phase de Rédaction du Rapport</b>			
<i>Soumission du Rapport provisoire de l'évaluation (Draft 0)</i>	10/11/23 - 16/11/23	6.j	6.j
<i>Soumission de la version révisée du rapport (Draft 1) intégrant les commentaires du GRE*</i>	17/11/23 - 24/11/23	7.j	7.j
<i>*Chaque livrable fera l'objet d'un maximum de 5 allers-retours entre l'UNICEF et l'équipe d'évaluation afin d'assurer la conformité aux normes de l'UNEG et aux standards de qualité de l'UNICEF.</i>			
<i>Atelier de validation des recommandations (soit facilité par l'équipe d'évaluation soit par les responsable M&amp;E de l'UNICEF ou le Conseiller Régional pour l'Evaluation)</i>	26/11/23	1.j	1.j
<i>Soumission de la version finale du rapport intégrant les commentaires ultérieurs du GRE</i>	26/11/23 - 30/11/23	5.j	5.j

N.B : le plan de travail sera mis à jour au moment de l'élaboration du rapport de cadrage

## 8. Livrables

L'équipe de consultant doit fournir les produits suivants par voie électronique (les détails et la durée seront précisés lors de la réunion de cadrage) :

1. **Note de cadrage** (« inception report » en anglais) qui décrira la méthodologie détaillée d'intervention (**maximum 30 pages** + annexes) suivant le canevas qui sera fourni par l'UNICEF

2. **Présentation PPT des principales constats et conclusions préliminaires** à l'intention du Groupe de Référence de l'évaluation ; cette présentation sera discutée à l'occasion du mini-atelier de restitution des constats préliminaires de l'évaluation maximum 2 jours après la fin de la mission sur le terrain. La présentation PPT sera par ailleurs actualisée et remise en même temps que le rapport final.
3. **Rapport provisoire** présentant l'ensemble des constats, conclusions et recommandations de l'évaluation. Ce rapport fera l'objet de plusieurs itérations (série d'échanges) entre l'équipe d'évaluation et l'UNICEF jusqu'à ce que le contenu du rapport provisoire soit conforme aux normes de l'UNICEF<sup>11</sup> et d au GEROS<sup>12</sup>. Chaque constat, conclusion et recommandation devra être numéroté et lien entre les uns et les autres devra être bien explicite dans la section des conclusions et recommandations.
4. **Atelier restitution du rapport provisoire révisé et commenté par le groupe de référence et de validation** des recommandations (cet atelier sera animé par le consultant national ou par le chef d'équipe).
5. **Rapport final**, ce produit sera d'au plus 60 pages (sans les annexes) intégrant les commentaires partagés lors de l'atelier de restitution. Le contenu du rapport d'évaluation devra être conforme aux normes et standards de qualité de l'UNEG mentionnés par les présents TdR et devra surtout répondre aux critères de l'UNICEF en matière de qualité des rapports d'évaluation (GEROS). De plus, le rapport fera l'objet d'une revue détaillée et approfondie par le bureau pays et le bureau régional. A cet effet, le canevas du rapport final sera partagé par le gestionnaire de cette évaluation.
6. **Données brutes**, y compris les instruments de collecte de données, les transcriptions électroniques, les data sets complètes, etc.
7. **Plan d'action pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation** ou « management response ». Un plan d'action sera défini de manière participative au cours de l'atelier de validation du rapport d'évaluation.
8. **Une synthèse pour le public externe** de 1-2 pages par pays qui servira d'outil de dissémination des principales conclusions et recommandations de l'évaluation.
9. **Une infographie** illustrant les messages clés de l'évaluation pour diffuser en ligne et/ou via e-mail. Cette infographie doit être synthétique, visuel et sur une seule page.

## 9. Gestion de l'évaluation

*Le gestionnaire de l'évaluation* : Le chargé de suivi et évaluation du bureau UNICEF RCA sera le gestionnaire global de l'évaluation. Ceci contribuera à la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire doit s'assurer du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité<sup>13</sup>. Il sera le point focal de l'équipe d'évaluation et sera responsable de la validation des documents. Il veillera également à ce que le groupe de référence de l'évaluation soit informé de l'état d'avancement de l'évaluation.

*Le Contrôle de qualité* de l'évaluation sera effectué au moyen d'une revue des TDR, de la méthodologie et des rapports et assuré par *le gestionnaire de l'évaluation* en coordination avec le GRE et le bureau régional de l'UNICEF.

*Le Groupe de référence* sera présidé par un représentant du Ministère en charge de l'EHA. Le groupe est composé de représentant des ministères impliqués dans le programme, les points focaux des sections de l'UNICEF (WaSH, RRM, Urgences, Cluster ) société civile, et l'Association Nationale pour l'Evaluation. Le secrétariat de ce comité sera assuré par le gestionnaire de l'évaluation (chef PME).

<sup>11</sup> [https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF\\_adapted\\_reporting\\_standards\\_updated\\_June\\_2017\\_FINAL.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/UNICEF_adapted_reporting_standards_updated_June_2017_FINAL.pdf)

<sup>12</sup> [https://www.unicef.org/evaluation/files/FINAL\\_GEROS\\_2016\\_4.xltx](https://www.unicef.org/evaluation/files/FINAL_GEROS_2016_4.xltx)

<sup>13</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>; <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

La Spécialiste en Evaluation Multi-Pays du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre contribuera à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation en étroite collaboration avec le gestionnaire de l'évaluation du bureau pays UNICEF RCA.

## 10. Rémunération et autres Conditions

A l'exception du travail sur le terrain, les consultant(e)s seront basé(e)s à domicile, et utiliseront leur propre matériel et les ressources de la firme qui a soumis la proposition technique et financière. Des discussions périodiques avec le Bureau Régional et le Bureau Pays UNICEF auront lieu et les commentaires du Bureau Pays et du Bureau Régional de l'UNICEF seront intégrés dans les produits finaux de la consultance. La soumission des produits se fera par voie électronique et selon le calendrier ci-dessus :

Les frais de service seront payés en trois versements comme suit :

- 30% après la validation de la note de cadrage ;
- 30% après la soumission du rapport provisoire ;
- 40% après validation du rapport final de l'évaluations de la note de synthèse, des présentations PPT, et du plan d'actions.

### **Recours de l'UNICEF en cas de performance insatisfaisante :**

Les paiements seront effectués pour les travaux achevés de manière satisfaisante et acceptés par l'UNICEF.

## 11. Qualifications et Expérience demandées

L'évaluation sera réalisée par une équipe de consultants externes ayant une solide expertise et une riche expérience dans le domaine de l'évaluation au niveau national et international. L'équipe devrait avoir une bonne connaissance du contexte de la RCA et du secteur WaSH. Les membres de l'équipe travailleront en étroite collaboration pour la coproduction et la mise en œuvre d'une méthodologie et d'une démarche appropriées pour la réponse aux questions d'évaluation et l'atteinte des résultats attendus. L'équipe sera constituée d'au moins 02 personnes, dont un Chef d'Equipe International chargé de la coordination de l'équipe, et un membre d'équipe national spécialisé en développement social ou suivi et évaluation des projets sociaux ou une discipline équivalente.

### **1) Le Chef d'Equipe (international)**

Le Chef d'équipe assurera la coordination de l'équipe d'évaluation et veillera à assurer le design de l'évaluation, le pilotage du processus évaluatif, l'assurance qualité et la délivrance des produits attendus en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Il/Elle devra conduire l'évaluation selon une approche favorable au transfert des compétences aux cadres nationaux membres de l'équipe d'évaluation. Il/elle devra avoir le profil suivant :

- Un diplôme universitaire supérieur (Bac+5 / Bac+8) en évaluation, éducation, sociologie, assistance humanitaire ou autre domaine des sciences sociales est requis
- Expérience Solide (au moins 8 ans) dans le suivi et l'évaluation des programmes de développement et urgences
- Expérience dans la collecte des données et l'analyse qualitative et quantitative
- Expérience avérée dans la réalisation d'évaluations (la version électronique d'une évaluation récente dont le/la consultante a été le principal/e auteur devra être présentée au moment de la soumission de l'offre)
- Expériences de travail avec un large éventail de parties prenantes (OSC, gouvernement, agences de développement international, etc.) par le biais d'une approche consultative

- Expérience de travail en Afrique de l'Ouest et du Centre, particulièrement en RCA sera un atout
- Capacité avérée à livrer efficacement et dans les délais et à obtenir des résultats
- Excellentes compétences rédactionnelles en français et la maîtrise de l'anglais est obligatoire

## 2) Les autres membres de l'équipe d'évaluation

Il est attendu que d'autres experts participeront à la réalisation de l'évaluation. Les autres membres de l'équipe assureront la collecte et l'analyse des données nécessaires à l'évaluation en étroite collaboration avec le/la Chef d'Equipe. Ils contribueront également aux différentes étapes du processus évaluatif et devront avoir le profil suivant :

***Un consultant national spécialiste en suivi et évaluation( collecte et analyse des données quantitatives et qualitatives). La personne proposée devra avoir les qualifications suivantes :***

- Avoir au moins un niveau DEA/DESS en développement social ou travail social, sciences sociales et humaines (sociologie, anthropologie, psychologie, etc.), suivi évaluation des projets sociaux ou autre domaine connexe ;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion et de l'évaluation, surtout à base communautaire ;
- Avoir une parfaite connaissance de la problématique WaSH et du contexte national ;
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des données ;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en français ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Les équipes mixtes de consultants nationaux et internationaux intégrant des femmes sont vivement encouragées. L'équipe des consultants est libre d'intégrer d'autres ressources humaines locales pour faciliter la réalisation de l'évaluation, particulièrement les échanges avec les communautés bénéficiaires du projet et la collecte des données quantitatives.

## 12. Droits de propriété

*(Insérer ce texte ou le modifier en fonction des discussions avec les homologues gouvernementaux.)*

L'UNICEF conserve le droit de brevet et les droits intellectuels, ainsi que le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle similaires pour toutes les découvertes, inventions, productions ou œuvres découlant de l'implantation de l'évaluation en vertu du présent accord avec l'UNICEF. Ni le contractant ni son personnel ne doivent communiquer à une autre personne ou entité les informations confidentielles collectées dans le cadre de l'exécution de ses obligations aux termes du présent accord, ni utiliser ces informations pour obtenir des avantages personnelles ou commerciales. Cette disposition survivra à l'expiration ou à la résiliation du présent accord. Le droit de reproduire ou d'utiliser du matériel doit être transféré avec l'approbation écrite de l'UNICEF, sur la base de l'examen de chaque cas individuel.

Les rapports principaux seront publiés par l'UNICEF et / ou le Groupe de Référence de l'évaluation, en indiquant dans les sections des remerciements les institutions et les personnes qui ont grandement contribué à la qualité de leur auteur. Les consultants fourniront à l'UNICEF et / ou aux membres du Groupe de Référence des données brutes, corrigées / vérifiées une fois nettoyées et des fichiers de programmation permettant de reproduire les résultats des principaux rapports de l'évaluation.

Les données collectées pour l'évaluation la propriété du programme de pays de l'UNICEF / et du gouvernement de la RCA. Les versions principales des données, les protocoles de codage et le code de programmation permettant la

reproduction des résultats des rapports d'évaluation de base seront conservés par le programme. Des copies des données seront distribuées aux chercheurs avec l'autorisation du Groupe de référence de l'évaluation afin de contribuer à la diffusion des enseignements tirés des ensembles de données.

### 13. Documents à soumettre et processus de sélection

L'équipe de l'évaluation doit soumettre en ligne deux propositions :

#### 1) Une Proposition Technique qui devra inclure les documents suivants :

- Une copie du CV de chaque membre de l'équipe d'au maximum 3 pages par personne ;
- Un exemplaire d'un rapport de l'évaluation récent rédigé par le/la consultant(e) principal(e) ;
- Une note méthodologique (maximum 20 pages sans annexes) qui devra démontrer :
  - La compréhension des TdR (y compris des buts et des objectifs) et surtout des attentes de l'UNICEF en termes de la durée, de la qualité et de l'utilisation attendues du mandat
  - L'approche méthodologique et le cadre théorique sous-jacente
  - La stratégie d'échantillonnage
  - Les méthodes innovantes de collecte et d'analyse des données que le/a consultant/e estimera pertinentes afin de répondre aux questions de l'évaluation incluse dans les TdR
- Le niveau d'expérience du consultant à mener des évaluation complexes dans le passé.
- La clarté du calendrier du travail
- Une définition claire des rôles et responsabilités que le/a consultant/e va jouer par rapport au Bureau Pays de l'UNICEF; Conformité de l'exemplaire du rapport d'évaluation (produit dans le passé et soumis dans le cadre de cette soumission) avec les normes et standards de l'UNEG
- L'Expertise des autres membres de l'équipe d'évaluation (*selon l'expertise dans le domaine thématique ciblé, la connaissance du contexte et la maîtrise des méthodes d'évaluation et de recherche*)

Ce document demeure un document technique et pas une lettre de motivation. Par ailleurs, cette note méthodologique ne devra répliquer le contenu d'aucune section des TdR. La proposition technique doit être soumise dans un dossier ou une enveloppe séparée, clairement nommés/marqués : " Proposition technique ". Aucune information financière ne doit être incluse dans la proposition technique. Les offres techniques seront notées selon la grille d'évaluation fournie dans le tableau

Les propositions seront évaluées sur la base des critères indiqués dans le Tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4: Critères de l'évaluation des propositions**

Numéro	Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
1	Compréhension des termes de référence	Compréhension des termes de référence surtout par rapport aux attentes d'UNICEF en termes de qualité, durée et utilisation de l'évaluation	10	10
2	Méthodologie	Approche méthodologique et Cadre théorique de référence pour la réponse aux questions d'évaluation	10	

Numéro	Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
		<i>(selon la pertinence du cadre proposé pour la réponse aux questions d'évaluation)</i>		
		La qualité et la robustesse de la stratégie d'échantillonnage suggérée	5	25
		Les caractéristiques innovantes des méthodes de collecte de données suggérées	5	
		La clarté des méthodes d'analyse des données - tant quantitatives que qualitatives, le cas échéant (y compris l'utilisation de logiciels spécialisés)	5	
3	Capacité d'organisation de l'équipe d'évaluation pour l'exécution du mandat	Expérience du cabinet antérieure dans la conduite d'évaluations complexes	5	20
		Clarté du Plan de travail de l'évaluation <i>(selon la pertinence des activités et du chronogramme proposé pour la délivrance des produits attendus )</i>	5	
		Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation <i>(selon la pertinence de la répartition des rôles et responsabilités pour l'atteinte des résultats escomptés dans les délais requis)</i>	5	
		Conformité des exemplaires de rapports d'évaluation produits dans le passé aux normes et standards de l'évaluation.	5	
4	Expertise et Expérience du/de la Chef d'Equipe et des autres membres de l'équipe	Expertise du/de la Chef d'Équipe <i>(selon l'expertise en évaluation en général et en évaluation des programmes d'urgences et basée sur l'équité, les droits humains et le genre)</i>	5	15
		Expérience du/de la Chef d'Équipe <i>(selon la qualité du rapport soumis dans le cadre de la proposition, cela aidera à estimer l'expérience dans le domaine de l'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé en particulier et en tant que chef d'équipe d'évaluation)</i>	5	
		Expertise des autres membres de l'équipe d'évaluation <i>(selon l'expertise dans le domaine thématique ciblé, la connaissance du contexte et la maîtrise des méthodes d'évaluation et de recherche)</i>	5	
<b>Note totale attribuée à l'offre technique</b>				<b>70</b>
<b>Note totale attribuée à l'offre financière</b>				<b>30</b>
<b>Note globale</b>				<b>100</b>

## 2) Une offre financière

**L'offre financière** devra couvrir l'ensemble des dépenses rentrant dans le cadre de cette évaluation y compris la rémunération souhaitée, les frais de séjour, frais de voyage internationales et nationales (billets en classe économique doivent être budgétisés), les frais de transport dans le pays, l'assurance voyages et autres. Les matériels informatiques et de communications nécessaires pour la bonne organisation de l'évaluation seront à la charge d'équipe de l'évaluation. Il est à noter que les frais d'organisation des réunions ou ateliers techniques seront pris en charge par l'UNICEF. L'offre financière devra être présentée séparément de l'offre technique et ne sera examinée que pour les candidats dont l'offre technique est jugée valable (ayant obtenu un score minimal de 50 points). L'offre devra être soumise en dollars américains et le montant total de l'offre (tout frais inclus) devra être indiqué.

Les offres doivent être envoyées à l'adresse suivante : [pnjukum@unicef.org](mailto:pnjukum@unicef.org) avec en copie [onsabimana@unicef.org](mailto:onsabimana@unicef.org) et [glorkette@unicef.org](mailto:glorkette@unicef.org)

Date limite pour la soumission : **27/09/2023**

*Préparé par :* **Ernest Anzi**  
**WASH specialist** *Date :*

*Revu par :* **Sacha Greenberg**  
**Chief WASH** *Date :*

**Odette Nsabimana**  
**Evaluation Specialist** *Date :*

*Certifié par :* **Abdoulaye Seye**  
**Deputy Representative** *Date :*

*Approuvé par :* **Meritxell Relano**  
**Representative** *Date :*